

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| • en exercice | 11 |
| • présents | 10 |
| • votants | 11 |
| • absents | 1 |
| • exclus | 0 |

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 septembre 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :

11 septembre 2020

Date d'affichage :

14 septembre 2020

Objet

Avenant à la location
appartements La Mourède
Charges d'eau

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine,
Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, BALLARIN
Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel.

Absente avec procuration : ARIES Fabienne procuration à STRADERE
Michèle

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les
charges d'eau des 3 appartements La Mourède situés au 19, Grand
Rue Saint-Michel sont à la charge de la commune.

Compte tenu de ces frais supplémentaires pour la commune,
Madame le Maire propose de faire un avenant aux contrats et
d'inclure ces charges dans les contrats de location à partir du 1er
octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette
proposition et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les
avenants à la convention de location.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-
Gaudens le 22 septembre 2020.

Fait à Barbazan, le 22 septembre 2020

Le Maire,

